Nations Unies E/CN.17/2004/10/Add.2

Conseil économique et social

Distr. générale
8 mars 2004
Français
Original: anglais

Commission du développement durable
Douzième session
14-30 avril 2004
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*
Module thématique du cycle d'application 2004-2005

Documents de synthèse présentés par les grands groupes

Note du Secrétariat

Additif**

* E/CN.17/2004/1.

** La présentation du présent rapport a été retardée pour permettre de consulter pleinement toutes les parties prenantes.

04-26337 (F) 240304 300304

Document de synthèse sur l'eau, l'assainissement et les établissements humains*

Table des matières

		Paragraphes	Page
I.	Introduction	1–5	3
II.	Recommandations faites aux décideurs	6–12	3
III.	Objectifs du Millénaire pour le développement	13	5
IV.	Sommet mondial pour le développement durable	14–15	5
V.	Mettre au point des stratégies de gestion durable des ressources en eau	16–21	6
VI.	Stratégies de consommation durable	22–24	7
VII.	Accès équitable et approvisionnement abordable pour les pauvres	25–29	8
VIII.	Promouvoir le développement communautaire	30	9
IX.	Cadre institutionnel	31–32	10
X.	Des techniques avantageuses	33–35	10
XI.	Une tarification adéquate	36–37	11
XII.	Partenariats entre secteurs public et privé	38–39	11
XIII.	Investissements dans les services de distribution d'eau, les infrastructures et la gestion	40–43	12
XIV.	Conclusions	44–59	13

* Préparé par la Chambre de commerce internationale <www.iccwbo.org> et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable <www.wbcsd.org>; les vues et opinions exprimées dans la présente note ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation.

I. Introduction

1. L'eau est source de toute vie. Pourtant, plus d'un milliard de personnes sont encore privées d'accès à de l'eau salubre et plus d'un tiers de la population de la planète ne dispose que d'installations d'assainissement rudimentaires. On commence à se rendre compte que l'eau est une ressource renouvelable mais peu abondante et précieuse et qu'il y a lieu de la gérer avec soin si l'on veut éviter les crises.

2. Dans bien des collectivités, en particulier parmi les pauvres des zones rurales, les familles passent une grande partie de leur temps à aller chercher de l'eau pour satisfaire leurs besoins de base ou y consacrent une bonne partie de leurs revenus. On se dispute de plus en plus les ressources en eau, tant sur le plan de la quantité que sur celui de la qualité, ce qui menace les progrès réalisés en matière d'élimination de la pauvreté, de santé et de production vivrière.

3. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'agriculture est de loin le plus grand consommateur d'eau puisqu'elle est à l'origine d'environ 70 % des prélèvements. En comparaison, la part de l'industrie est de 20 % tandis que celle des foyers se limite à 10 %.

4. Si le statu quo perdure, il sera impossible de satisfaire les besoins de ceux qui sont laissés-pour-compte à l'heure actuelle et encore moins de garantir l'accès à l'eau à une population en pleine expansion qui pourrait compter jusqu'à 2 milliards de personnes en plus d'ici 25 ans. Il sera difficile de garantir la sécurité des ressources en eau si l'on ne prend pas les engagements voulus, si l'on ne fournit pas les ressources nécessaires et si toutes les parties prenantes, y compris celles qui n'ont actuellement aucune voix au chapitre, ne sont pas associées à la prise des décisions touchant la répartition et l'utilisation et les avantages qu'elles procurent. Pour atteindre les objectifs minimaux en matière de sécurité des ressources hydriques au niveau mondial d'ici à 2025, on estime qu'il faudra doubler les investissements actuels jusqu'à atteindre environ 180 milliards de dollars des États-Unis, chiffre impressionnant mais non irréaliste.

5. Le problème de l'eau appelle une collaboration transsectorielle et transfrontière. Les pays doivent adopter un ordre du jour en la matière avec la participation active des parties prenantes. Dans bien des pays, le défi est si formidable que le gouvernement ne peut ni ne doit chercher à le relever seul mais doit s'y employer dans le cadre de partenariats avec les collectivités locales, les organisations non gouvernementales compétentes et le secteur privé. Les employeurs et les chefs d'entreprise jouent un rôle de premier plan dans le développement économique; ils ont une influence considérable sur l'emploi, la croissance et la durabilité et ils peuvent contribuer à éliminer les obstacles au développement que représente le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement.

II. Recommandations faites aux décideurs

Créer un environnement porteur

6. Une politique nationale de l'eau doit reposer sur les éléments essentiels suivants : un droit fondamental de l'eau, des systèmes juridiques adaptés au commerce et un cadre réglementaire souple et favorable à la décentralisation la plus

complète possible. Cela suppose que l'on renforce les capacités des organismes nationaux compétents (essentiellement les autorités locales) de négocier des contrats sur un pied d'égalité avec des entrepreneurs de tous les secteurs et de formuler les directives appropriées. Des organismes d'État et des responsables de la réglementation dûment formés doivent veiller à faire respecter les règlements, par tous les protagonistes, qu'ils appartiennent au secteur public, au secteur privé ou au secteur non structuré.

Éliminer les obstacles

7. On trouvera ci-après un certain nombre de facteurs qui font obstacle à l'approvisionnement en eau des pauvres :

- Difficulté d'accès à la propriété foncière pour de nombreux citadins pauvres;
- Intervention de politiciens qui placent des personnes incompétentes dans des organismes de distribution d'eau;
- Méconnaissance des nouvelles technologies (traitement de l'eau, matériaux utilisés dans la fabrication des canalisations, etc.);
- Lacunes en matière d'encadrement et de formation des employés et faiblesse des niveaux de rémunération.

8. Le milieu des affaires appuie l'éducation et la formation du personnel de manière à améliorer la productivité et à créer les capacités voulues en matière de gestion. Lorsque le système juridique est flou, les environnements financiers à haut risque découragent les investissements, publics comme privés. Partout où l'approvisionnement en eau salubre par un système de canalisations est impossible, il faudrait mettre en place immédiatement un système de traitement et de stockage de l'eau sur le site d'utilisation, qui permette aux populations vulnérables de profiter immédiatement d'une eau salubre susceptible de sauver des vies en attendant la création de systèmes permanents de traitement et d'approvisionnement.

Construire des partenariats

9. Il ne s'agit pas d'opposer secteur public et secteur privé. Le défi consiste à parvenir à une efficacité maximale, quelle que soit la structure choisie. Des partenariats d'un nouveau genre pourraient s'établir, sous forme d'une coopération entre des multinationales ou de grandes entreprises du secteur public travaillant dans le domaine de l'eau et des petits partenaires locaux, ou bien avec des vendeurs d'eau locaux, des exploitants de fontaines ou de puits, et des vendeurs de toutes sortes.

Reconnaître que l'eau revêt pour tous une valeur inestimable

10. Tout mécanisme de distribution d'eau durable doit s'autofinancer (dépenses en capital et frais d'exploitation et d'entretien). Presque tout le monde, y compris les pauvres, est prêt à payer pour avoir de l'eau potable. L'estimation de la valeur de l'eau et l'établissement des prix devraient faire l'objet de négociations entre les fournisseurs et les usagers. Il faut convaincre les particuliers que les prix qu'ils paient sont raisonnables et abordables.

11. À cet égard, les responsables gouvernementaux de la réglementation doivent savoir et pouvoir défendre l'intérêt du public tout en veillant à ce que les investisseurs et les fournisseurs de services obtiennent une juste compensation pour

les services qu'ils fournissent. Les modalités d'établissement des prix doivent être ouvertes et transparentes. L'estimation de la valeur de l'eau est aussi un moyen d'encourager la conservation de cette précieuse ressource et d'en réduire le gaspillage.

Gestion et planification du captage

12. Il faudrait planifier la mise en valeur et la gestion des ressources en eau à l'échelle de l'entité hydrologique que constitue par exemple un bassin versant tout entier ou un sous-bassin. La planification du captage devrait tenir compte des ressources en eau de surface et souterraines dans l'optique d'une exploitation durable envisagée du point de vue qualitatif et quantitatif, ainsi que de considérations environnementales. Tous les projets et propositions devraient être formulés et examinés dans le cadre d'un plan global de gestion du captage en fonction des accords et systèmes de répartition existant pour le bassin ou sous-bassin concerné, de façon à choisir et retenir la meilleure combinaison possible d'options.

III. Objectifs du Millénaire pour le développement

13. La Déclaration du Millénaire vise à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes qui ne bénéficient pas d'un accès durable à l'eau potable. Elle lance également un appel pour qu'il soit mis fin « à l'exploitation irrationnelle des ressources en eau, en formulant des stratégies de gestion de l'eau ... permettant d'assurer aussi bien un accès équitable qu'un approvisionnement adéquat ».

IV. Sommet mondial pour le développement durable

14. Le Plan de mise en oeuvre adopté à Johannesburg en 2002 a réaffirmé l'engagement énoncé ci-dessus et il est même allé plus loin, en adoptant un objectif semblable pour les services d'assainissement de base.

15. En ce qui concerne l'eau, le secteur privé a adopté la position suivante au Sommet de Johannesburg :

- Le secteur privé appuie l'objectif en matière d'assainissement et il a joué un rôle dans sa promotion;
- La question de l'eau est au coeur même du problème de la pauvreté. Le secteur privé s'est employé à faire reconnaître la validité des objectifs en matière d'assainissement et il appuie le nouvel objectif qui consiste à réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de personnes qui n'ont pas accès à des services d'assainissement;
- Les professionnels ont un rôle crucial à jouer dans la mise en place de systèmes novateurs et à moindre impact en matière de collecte, de traitement et de distribution d'eau potable, ainsi que dans le domaine de l'assainissement;
- Les répercussions de l'activité humaine sur l'approvisionnement en eau sont visibles lorsque l'on considère les diverses « empreintes » de l'activité économique et celles de la pauvreté;

- La mise en place et l'entretien de systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement peuvent permettre aux collectivités d'économiser de l'argent, de protéger la santé publique, d'améliorer la qualité de la vie et de gagner un temps dont elles ont désespérément besoin pour d'autres activités. Mais le coût de tels systèmes doit être amorti – l'infrastructure voulue nécessite des investissements importants et les frais de fonctionnement et d'entretien doivent être financés de façon adéquate pour garantir la prestation de services et préserver la valeur des actifs. Pour que ce service de base soit un instrument durable de lutte contre la pauvreté, il doit être financé soit par une redevance payée par l'usager soit par une subvention de l'État.

V. Mettre au point des stratégies de gestion durable des ressources en eau

16. Les entreprises, les foyers et les agriculteurs sont les principaux consommateurs d'eau douce. Il doit rester suffisamment d'eau dans l'environnement naturel pour protéger les écosystèmes et la biodiversité. L'agriculture demeure le principal consommateur des ressources en eau et, dans nombre de pays en développement, l'irrigation représente 90 % de la demande globale. Bien que les entreprises utilisent l'eau de façon plus rationnelle que par le passé, l'effluent résultant de certaines de leurs opérations peut avoir des répercussions sur la quantité d'eau douce disponible. Le secteur privé a donc à la fois la possibilité et le devoir de contribuer de manière essentielle à la préservation des ressources en eau douce par les moyens suivants :

- En protégeant activement ces ressources;
- En diminuant la quantité d'eau qu'il utilise par unité de production;
- En diminuant les effluents produits par ses opérations;
- En diminuant les pertes d'eau (les fuites) dans les systèmes d'approvisionnement par canalisations;
- En préconisant une utilisation efficace et responsable de ses produits dans le but de diminuer leurs effets préjudiciables sur les ressources en eau, aussi bien sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif.

17. Il est évident que le secteur privé a un rôle de plus en plus important à jouer dans l'approvisionnement en eau et la gestion des ressources hydriques. Maintes entreprises membres de la Chambre de commerce international (<www.iccwbo.org>) adoptent actuellement des démarches novatrices en vue de protéger les ressources en eau, diminuer la consommation, réduire les pertes, recycler et réutiliser l'eau et minimiser les effluents dans l'eau qui est rejetée dans l'environnement. En outre, nombre d'industries s'emploient de plus en plus à atténuer l'impact de leurs produits lors de leur utilisation – ainsi, l'industrie des engrais cherche à minimiser les effets des phytoaliments sur les voies navigables et les fabricants de détergents adaptent la composition des produits existants et en développent de nouveaux, reconnaissent le bien-fondé de nouvelles normes pour le traitement des eaux usées et sont conscients de la vulnérabilité écologique des prises d'eau.

18. Nestlé Waters, branche Eau de Nestlé, s'emploie énergiquement à protéger les ressources hydriques à l'échelle du bassin versant – soit sur plus de 10 000 hectares dans le cas des sources Vittel et Contrex en France – où un réseau d'observation surveille continuellement les eaux de surface et contrôle les activités dans l'aire d'alimentation, l'objectif ultime étant d'éviter de porter préjudice aux ressources hydriques et de protéger l'écosystème.

19. Au Royaume-Uni, la société RWE Thames Water gère activement les ressources hydriques dans une grande partie du bassin versant de la Tamise, où elle fournit des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement à près de 13 millions de personnes. Ce bassin versant est fortement mis à contribution, plus de 75 % des ressources publiques en eau provenant directement du fleuve et de ses affluents et les 25 % restants des nappes d'eau souterraines. En moyenne, plus de 55 % des précipitations annuelles effectives dans le bassin versant sont prélevées pour répondre à la demande. La quantité d'eau disponible par an et par habitant n'est que de 265 mètres cubes; or, l'ONU estime qu'il y a pénurie d'eau dès lors que cette quantité est inférieure à 1 000 mètres cubes. RWE Thames Water a donc dû mettre au point des techniques de gestion de l'eau novatrices; ainsi, en période d'abondance, elle recharge les nappes aquifères avec de l'eau traitée et la récupère en période de sécheresse.

20. L'industrie de la biologie végétale, représentée par CropLife International, s'emploie activement à trouver, mettre au point et perfectionner des technologies agricoles qui répondent aux besoins en matière de gestion des ressources en eau. Elle élabore, notamment grâce à la biotechnologie végétale moderne, de nouvelles variétés de semences qui résistent à la sécheresse ou dont les besoins en eau sont moins importants parce qu'elles supportent mieux le stress, ce qui pourrait entraîner une transformation radicale de la production agricole dans les régions sèches. En outre, les produits qui protègent les cultures font beaucoup pour améliorer l'efficacité de la production, notamment en ce qui concerne la consommation d'eau.

21. Parmi les solutions trouvées dans un pays en développement, on peut citer l'exemple d'Eskom, société sud-africaine d'électricité. Depuis les années 70, vu l'insuffisance des ressources en eau de l'Afrique du Sud, les ingénieurs d'Eskom cherchent à économiser l'eau dans les centrales électriques, lesquelles utilisent principalement du charbon. La solution la plus efficace qu'ils aient trouvée consiste à recourir au refroidissement par voie sèche qui utilise 15 fois moins d'eau que le système de refroidissement classique. Inventée par Eskom, cette technologie est utilisée dans deux des plus grandes usines électriques à refroidissement par voie sèche du monde, auxquelles elle permet d'économiser plus de 200 millions de litres d'eau par jour qui seraient autrement perdus par évaporation (<www.eskom.co.za>).

VI. Stratégies de consommation durable

22. De manière générale, les entreprises et les professionnels consomment l'eau de manière plus rationnelle. Mais il reste encore beaucoup à faire pour mieux ménager les ressources en eau. Nombre d'entreprises construisent de nouvelles usines qui maximisent l'utilisation d'eau recyclée et minimisent les rejets en les ramenant à un niveau très bas. General Motors de Mexico, ancien lauréat du Prix de l'eau de Stockholm, (<www.gm.com.mx>), prélève de l'eau salée dans la nappe aquifère et la transforme en eau potable avant de l'utiliser. L'eau qu'elle rejette est donc plus

propre que l'eau de la nappe aquifère. Ce cycle d'innovation donne les meilleurs résultats lorsque l'entreprise est dynamique et renouvelle et modernise constamment son capital social.

23. Il est dans l'intérêt des milieux d'affaires et des professionnels d'économiser l'eau et d'en promouvoir la durabilité pour des raisons économiques et afin d'éviter toute pénurie qui entraverait le bon fonctionnement de leurs opérations. Au sens plus large, il est également dans leur intérêt qu'il existe des réseaux d'approvisionnement en eau douce et des services d'assainissement de base partout où ils mènent des opérations et que, loin de se contenter de garantir la continuité de l'offre et de limiter la pollution de l'eau, ils reconnaissent qu'un environnement propre et la présence d'eau douce sont un élément crucial du développement durable et de l'atténuation de la pauvreté. Hors de son champ d'activité propre, le secteur privé participe également à de nombreuses initiatives de sauvegarde des ressources en eau, qui visent à sensibiliser les populations à l'utilisation durable de l'eau grâce à l'éducation, au partage des connaissances et au renforcement des capacités.

24. La gestion de la demande est un autre aspect stratégique important de la conservation des ressources en eau. Une gestion circonspecte et l'optimisation de la consommation se révèlent très efficaces en cas de ressources limitées. La présence de ressources en eau pourrait peser de plus en plus dans la balance lorsqu'il s'agira, pour le secteur privé, de décider ou non d'investir et le monde des affaires a pris conscience du fait qu'il devait coopérer avec tous les autres consommateurs d'eau dans un bassin fluvial ou dans une aire d'alimentation. Le concept de la gestion intégrée des ressources en eau a largement fait son chemin dans le secteur privé.

VII. Accès équitable et approvisionnement abordable pour les pauvres

25. Les populations qui sont privées d'un accès adéquat à des réseaux d'approvisionnement en eau cherchent à trouver un équilibre en ce qui concerne leur propre consommation d'eau entre leur besoin vital d'eau à un prix abordable et leur budget. Des investissements financiers seront nécessaires pour étendre l'infrastructure requise afin de développer l'accès à l'eau et à des services d'assainissement. Toutefois, les fonds sont souvent hors de portée des administrations locales, en particulier dans maints pays en développement. Le problème ne tient pas seulement au niveau d'investissement requis, mais également à la gestion judicieuse des installations qui doit permettre de recouvrer la mise de fonds initiale et les frais de fonctionnement, grâce à une tarification appropriée et/ou à des recettes budgétaires stables. Un autre défi est de faire en sorte que l'accès à ces services soit équitable, fondé sur les besoins et les intérêts de tous les membres d'une population donnée, lesquels doivent être associés à la prise de décisions.

26. Il existe néanmoins des solutions novatrices dont on trouve un exemple dans la politique menée en la matière par le Gouvernement sud-africain. En 1994, le nombre de personnes privées d'accès à une eau salubre dans les zones rurales d'Afrique du Sud était évalué à 14 millions et celui des personnes dépourvues d'accès à un système d'assainissement de base à environ 21 millions. Reconnaissant que l'accès à l'eau et à des services d'assainissement était indispensable pour éliminer la pauvreté et faire échec au sous-développement, le Gouvernement a relevé le défi en mettant en oeuvre le Programme communautaire d'approvisionnement en eau et

d'assainissement et une politique établissant la gratuité des ressources en eau de base. Cette politique prévoit que les ménages ont droit à une eau salubre gratuite, à hauteur de 6 000 litres par mois. Elle résulte d'un effort mené en collaboration par tous les milieux gouvernementaux en vue d'accélérer la fourniture d'un service de base à tous. Depuis le début du programme en 2000, 49 % des pauvres bénéficient de ce service (<www.dwaf.gov.za>).

27. Les exemples de mauvaise gestion des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement ne manquent pas à l'heure actuelle, ce qui montre bien qu'il est indispensable de mettre au point des solutions novatrices. Parmi ces solutions, on peut citer de nouveaux modèles institutionnels, des technologies efficaces en termes de coût, notamment en ce qui concerne les canalisations durables, et des structures tarifaires appropriées dans un contexte social qui reconnaisse les besoins et les capacités de toutes les parties prenantes.

28. Bien que l'approvisionnement de tous en eau salubre par un système de canalisations soit l'objectif ultime en matière d'eau potable, il faudra encore des années ou même des décennies avant que des centaines de millions de personnes jouissent d'un accès fiable à une eau salubre. À titre temporaire, les systèmes de traitement et de stockage de l'eau dans de bonnes conditions de sécurité sur le site d'utilisation sont parmi les interventions les plus réalistes et économiques en matière de santé publique. Un système de ce type, conçu par les United States Centers for Disease Control and Prevention, est utilisé dans un certain nombre de pays depuis 1990. Il repose sur trois éléments : la désinfection de l'eau à l'aide d'une solution diluée de produit à blanchir à base de chlore et d'hypochlorure de sodium, son stockage dans un baril en plastique de 20 litres muni d'un robinet et avec une ouverture suffisamment étroite pour empêcher les mains d'entrer en contact avec l'eau (le résidu de produit à blanchir continue également d'agir en tant qu'agent antimicrobien) et l'éducation des populations locales.

29. Le produit à blanchir à base de chlore ne coûte que 0,15 à 0,30 dollar des États-Unis par ménage et par mois, si bien que cette solution est à la portée de tous. Les programmes et politiques d'approvisionnement en eau devraient appuyer et faciliter l'adoption immédiate de ces pratiques, chaque fois qu'il conviendra, en vue de réduire la mortalité et d'atténuer les souffrances, et de commencer à instaurer un environnement propice à l'investissement et au développement économique.

VIII. Promouvoir le développement communautaire

30. Il convient d'associer étroitement les futurs usagers au processus de prise de décisions en ce qui concerne le choix du niveau de prestations, les techniques à employer et les formules de paiement. Il faut aussi que ceux-ci participent activement, dans leur communauté, à la construction des installations et à leur gestion. C'est lorsqu'un climat de collaboration et des relations fructueuses entre les prestataires de services, les collectivités et les autorités locales se sont instaurés que la population cible peut se sentir réellement impliquée. Les conditions de sécurité sont ainsi meilleures à la fois lors de l'exécution des travaux puis lors des phases d'entretien. On favorise de même le règlement des prestations tout en intégrant les ménages défavorisés au circuit ordinaire. Sont généralement associées à ces activités des organisations non gouvernementales et des associations locales qui

veillent à ce que les enseignements tirés d'un projet puissent être exploités et pris en compte par les politiques des pouvoirs publics.

IX. Cadre institutionnel

31. Les gouvernements devraient être encouragés à formuler des stratégies nationales et régionales dans le secteur de l'eau. Ces stratégies devraient être conformes aux critères de gestion intégrée des ressources en eau, comporter une adaptation et une modernisation des cadres institutionnel, législatif et réglementaire, viser à approfondir les connaissances des ressources et de leurs utilisations, et prévoir une formation à la gestion des services et à l'entretien des installations. Il est essentiel d'établir une tarification bien étudiée et adaptée si l'on veut créer des conditions et un climat favorables aux investissements. Les éléments d'une stratégie globale en matière d'eau s'appliquent à toutes les parties. Ce sont notamment :

- La conservation et l'utilisation rationnelle des ressources;
- Une gestion des bassins de captage et des bassins d'affluent permettant de distribuer plus efficacement les maigres ressources disponibles;
- La gestion des eaux souterraines et des aquifères;
- L'élimination progressive des subventions inadaptées qui encouragent des utilisations inconsidérées des maigres ressources en eau;
- Une gouvernance nationale et un mode de direction des entreprises forts qui créent des conditions propices aux investissements privés.

32. Lorsqu'il est associé à la gestion des services collectifs, le secteur privé a montré qu'il était capable de fournir des services de distribution d'eau efficaces. Pour qu'il participe à la gestion du secteur public, il peut toutefois être nécessaire de procéder à des réformes institutionnelles qui permettent aux parties prenantes de gérer ensemble les réseaux de distribution d'eau de façon plus rationnelle. Il convient de réorganiser les pratiques financières pour qu'elles favorisent une exploitation durable des ressources en eau.

X. Des techniques avantageuses

33. Les services fournis au moyen de techniques traditionnelles sont souvent trop coûteux pour les populations à faible revenu. Le choix des techniques doit être guidé par un souci d'équité, la volonté de promouvoir la durabilité et l'égalité des sexes, et de protéger les droits fondamentaux et l'écosystème, dans le cadre d'une exploitation rationnelle des ressources en eau. Les dépenses de démarrage ne doivent pas être le seul facteur qui détermine dans le choix de la technique. En utilisant de nouveaux types de réseaux de distribution et d'évacuation, on peut réduire les coûts de construction jusqu'à 50 % et répercuter cette diminution sur les coûts de raccordement.

34. Ainsi, certains projets sont gérés « en copropriété » de façon à réduire le coût d'accès aux services. Les familles d'un quartier décident de travailler ensemble et s'organisent pour fournir la main-d'oeuvre nécessaire aux travaux de terrassement et de remblai, ainsi qu'à l'entretien du réseau une fois celui-ci construit. Pour limiter

les coûts des réseaux gérés en copropriété, on utilise parfois des canalisations de diamètre inférieur qu'on enfouit dans des tranchées peu profondes creusées à travers les lotissements ou dans les trottoirs. Les coûts de raccordement aux réseaux gérés en copropriété sont pratiquement inférieurs de moitié à celui d'un raccordement aux réseaux ordinaires.

35. Dans des pays comme l'Inde, il est particulièrement difficile de répondre aux besoins d'irrigation croissants du secteur agricole. Dans certains cas, des effluents traités peuvent être utilisés pour irriguer les cultures et il faudrait approfondir les recherches à ce sujet. Ainsi, comme la ville de Chennai, dans le sud de l'Inde, manque d'eau depuis des années, pour approvisionner ses usines en eau, depuis 1992, Chennai Petroleum Corporation Limited traite les eaux usées municipales d'origine ménagère par osmose inverse.

XI. Une tarification adéquate

36. Dans l'ensemble, le montant des redevances sur l'eau et des services connexes doit refléter la valeur réelle des ressources en eau et de l'infrastructure nécessaire à la collecte, à l'épuration, à la distribution et à l'évacuation de l'eau après usage et tenir compte du coût actuel et futur des services fournis. L'eau ne devrait pas être gaspillée et il faut que le coût des eaux usées et de la pollution de l'eau soit pris en charge. Partant du principe selon lequel l'eau est un bien gratuit ou subventionné, de nombreux pays ont maintenu les redevances sur l'eau à un niveau artificiellement bas. De nombreuses compagnies de distribution d'eau manquent de ressources financières pour réaliser les investissements nécessaires dans les nouveaux secteurs de croissance urbaine ou même pour entretenir les équipements existants. C'est ce qui explique que la qualité des prestations se soit dégradée.

37. En dernière analyse, ce sont les usagers sur place qui doivent payer les services de distribution d'eau. Une solution consiste à prélever des taxes, mais rien ne garantit que les recettes publiques ainsi générées ne seront pas détournées pour financer la fourniture de services publics plus « prioritaires ». Une autre solution consiste à appliquer une tarification assortie de subventions qui permette de recouvrer le montant total des dépenses d'exploitation, y compris les dépenses d'équipement, en facturant moins que le prix de revient aux pauvres pour satisfaire leurs besoins essentiels en eau et en facturant plus aux usagers riches et aux entreprises qui consomment beaucoup d'eau. Une autre solution encore serait que les collectivités locales assument le coût des factures des personnes particulièrement démunies et que les autres usagers paient le prix réel du service fourni. On pourrait en outre mettre en place des programmes de microcrédit et proposer aux ménages de leur prêter de petites sommes pour qu'ils puissent acheter des équipements sanitaires neufs ou plus performants. Que les services soient fournis par le secteur public, le secteur privé ou par de nouvelles formes de partenariat entre les deux secteurs, ils doivent être tarifés de façon adéquate.

XII. Partenariats entre secteurs public et privé

38. Les partenariats entre les pouvoirs publics (qui définissent les conditions et le niveau des prestations), les sociétés privées (qui fournissent des services conformes aux normes contractuelles et aux règlements du pays) et d'autres parties prenantes

(représentant les consommateurs, les collectivités, les employés, etc.) peuvent faire beaucoup pour la gestion durable des réseaux hydrographiques. Prises dans leur ensemble, les entreprises disposent des techniques et des compétences de gestion nécessaires pour mettre en oeuvre les stratégies convenues en matière d'eau, mais tous les secteurs doivent collaborer pour que la société puisse limiter les effets néfastes des nouvelles pénuries d'eau douce.

39. Il n'y a aucune raison en soi pour que le secteur public ne puisse pas fournir des services aussi efficaces que le secteur privé. Toutefois, pour toute une série de motifs, les prestations de nombreuses compagnies publiques de distribution d'eau n'ont pas été satisfaisantes. Faute de fonds pour les entretenir correctement, les réseaux se sont détériorés. La facturation et les taux de recouvrement ont laissé à désirer. La formation des employés a été négligée. Dans certains cas, le nombre d'employés était beaucoup trop élevé par rapport à la norme applicable au service concerné. D'aucuns ont ainsi souhaité que des services soient fournis par de nouvelles formes de partenariat entre secteurs public et privé.

XIII. Investissements dans les services de distribution d'eau, les infrastructures et la gestion

40. Que les services de distribution d'eau soient assurés par le secteur privé, le secteur public ou de nouvelles formes de partenariat entre les deux secteurs, il est évident que de nouvelles dépenses d'investissement seront nécessaires. Les pays devraient mobiliser les ressources nationales et locales et prendre des mesures incitatives pour améliorer la protection des ressources en eau et la construction des infrastructures hydrauliques. Il faudrait étudier les moyens de faciliter de façon transparente le passage progressif à un recouvrement maximal des coûts. Pour fournir des services à des prix abordables, il faudrait aussi tenir compte des capacités d'achat des pauvres : certains pays devront peut-être envisager de subventionner les prix pour certains groupes, en particulier les ménages pauvres.

41. Les gouvernements devraient faciliter l'accès au crédit et encourager le microcrédit. Il faudrait fournir des garanties contre les risques aux investisseurs publics et privés pour financer les investissements. Il faudrait aussi mobiliser des ressources externes : les donateurs bilatéraux et multilatéraux devraient aider les pays à formuler et mettre en oeuvre des stratégies de gestion intégrée des ressources en eau et prendre en charge des programmes de financement spéciaux pour construire des infrastructures hydrauliques dans les zones à faible revenu.

42. La prise en charge de la construction des infrastructures ne permettra pas à elle seule d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Même lorsque des infrastructures sont en place, rien ne garantit que l'eau soit potable. Il faudra adopter de nouvelles méthodes, innover et trouver de nouvelles sources de financement.

43. On passe souvent sous silence le rôle de ce que l'on appelle le marché « parallèle » de l'eau, celui de la vente d'eau en bidon et en bouteille. Il existe aussi de nouvelles techniques économiques pour purifier l'eau dans les habitations ou aux points d'approvisionnement. Les petites, moyennes et grandes entreprises pourraient faire beaucoup (souvent dans le cadre de partenariats) pour combler les lacunes des

réseaux de distribution et du financement à court terme en s'efforçant de toucher les usagers (y compris ceux des villages ruraux et des taudis).

XIV. Conclusions

44. **En donnant la priorité à l'eau, à l'assainissement et aux établissements urbains dans son calendrier, la Commission du développement durable reconnaît clairement qu'il est essentiel de poursuivre ces objectifs du Millénaire pour le développement si l'on veut réduire la pauvreté et instaurer un développement durable.**

45. **Dans le secteur commercial, des compagnies internationales, régionales et locales aident les collectivités à trouver les moyens d'atteindre ces objectifs vitaux. En dernière analyse, l'avenir de chaque entreprise dépend de la capacité de la société à trouver un équilibre entre la demande croissante des populations en terre, eau et services d'assainissement et la protection de l'écosystème de façon à favoriser un développement social et économique durable.**

46. **La participation de tous les secteurs – pouvoirs publics, société civile et secteur privé – est essentielle si l'on veut développer des formules qui tiennent compte des conditions économiques, sociales et environnementales et des ressources dont disposent les populations de par le monde sur les plans de la gouvernance, des infrastructures, des finances, des techniques et des activités opérationnelles.**

47. **Le secteur privé peut fournir de nombreuses compétences et ressources. Il lui semble que, pour en tirer parti au mieux, la Commission du développement durable devrait prêter une attention particulière aux points énoncés ci-après.**

Encadrement et gouvernance

48. **Les objectifs mondiaux en matière d'eau, d'assainissement et d'établissements humains doivent être ramenés à des objectifs nationaux pour que les gouvernements et leurs partenaires puissent s'engager à atteindre le but global et y contribuer efficacement. Il est nécessaire d'améliorer la collecte des données dans de nombreux pays pour disposer d'outils de mesure plus systématiques et pouvoir rendre compte des progrès accomplis.**

49. **L'importance de l'assainissement dans la réalisation des objectifs du Millénaire étant sous-estimée, un trop grand nombre de gouvernements lui accorde une priorité peu élevée. Il convient de prendre des initiatives pour sensibiliser l'opinion et surmonter les barrières sociales et culturelles qui empêchent que des progrès suffisants soient réalisés en matière d'assainissement dans certains pays.**

50. **Les mécanismes de gestion intégrée des ressources en eau ont un rôle central à jouer dans la mise en place d'une gouvernance forte et efficace dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement et dans le développement d'établissements humains durables. La Commission du développement durable devrait encourager les États Membres à adopter de tels mécanismes et appuyer la mise en place de systèmes harmonisés de collecte et de gestion des données. Pour leur part, les entreprises peuvent contribuer à ces mécanismes en analysant les incidences de leurs propres activités sur les ressources en eau tout**

au long du cycle de vie de leurs produits et des procédés qu'elles utilisent. Elles devraient diffuser les informations qu'elles rassemblent à ce sujet et faire savoir comment les décideurs locaux peuvent gérer ces incidences au mieux.

51. **Les problèmes fonciers liés à l'urbanisation rapide peuvent avoir de graves conséquences pour la fourniture de services de distribution d'eau et d'assainissement aux pauvres et aux exclus. La Commission du développement durable devrait s'employer à mieux faire comprendre la nécessité de résoudre ces problèmes afin que ceux qui en ont le plus besoin puissent bénéficier d'une eau et de services d'assainissement de meilleure qualité.**

Débloquer des fonds

52. **La plus grande difficulté à surmonter pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement consiste à mobiliser les fonds nécessaires aux investissements des secteurs public et privé dans la distribution d'eau et l'assainissement. Dans les zones urbaines et périurbaines, compte tenu de l'ampleur et de la complexité des services concernés, ceux-ci sont généralement gérés par les autorités municipales ou l'équivalent local. Les investissements nécessaires ne peuvent alors être réalisés que si des mécanismes efficaces de recouvrement des coûts sont adoptés dès lors que les tarifs et les taxes sont adaptés aux conditions sociales, économiques et environnementales locales.**

53. **La Commission du développement durable de l'Organisation des Nations Unies devrait chercher comment faire mieux comprendre, élaborer et adopter des formules adéquates de tarification et de taxation qui permettent une gestion durable de l'économie et, partant, des ressources en eau. Il faudrait notamment recourir à des mécanismes participatifs qui permettent aux populations locales de faire savoir quelle valeur elles donnent aux différentes utilisations de l'eau.**

54. **Les organisations de donateurs devraient indiquer clairement que l'aide publique au développement sera consacrée à la mise en place de capacités locales permettant d'assurer une gestion économique locale durable de façon à créer les conditions nécessaires pour canaliser des flux d'investissements beaucoup plus importants vers l'amélioration des réseaux de distribution d'eau et des services d'assainissement. À travers leurs politiques de financement, les donateurs peuvent faire passer un message : l'accès aux ressources financières va de pair avec la bonne gouvernance.**

55. **Si les autorités locales sont capables de gérer l'économie de façon durable et qu'elles en ont la volonté, le secteur privé peut étudier avec elles d'autres formules de financement, d'investissement et de fourniture de services adaptées aux conditions et aux capacités locales pour faire face aux coûts des investissements initiaux et aux frais d'exploitation.**

Infrastructure et technologie

56. **Des entreprises de divers secteurs industriels se rendent compte que leurs techniques et leurs modèles de gestion peuvent offrir de nouvelles solutions pour remédier au manque d'infrastructure et répondre aux besoins en eau et en services d'assainissement, en particulier dans les pays en développement mal desservis. En s'appuyant sur des réseaux d'entreprises et en collaborant avec la**

population, les associations locales et la société civile, on peut mobiliser des ressources pour :

- **Transférer des connaissances, des compétences et des bonnes pratiques;**
- **Mettre en commun des techniques et collaborer pour trouver les moyens d'en accélérer la diffusion;**
- **Aider à renforcer les capacités locales afin d'améliorer les équipements collectifs de distribution d'eau et d'assainissement;**
- **Promouvoir une croissance durable des petites et moyennes entreprises dans l'économie nationale.**

Mettre en place des partenariats efficaces

57. **Les entreprises sont conscientes de l'ampleur des difficultés à surmonter pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en matière d'eau, d'assainissement et d'établissements humains. Elles savent qu'on ne progressera suffisamment vite que si tous les secteurs d'activité concourent à la mobilisation de différentes ressources et compétences pour proposer de nouvelles formules à des populations qui vivent dans des conditions socioéconomiques et environnementales différentes.**

58. **Le secteur des services de distribution d'eau et d'assainissement possède une technologie et des compétences de gestion spécifiques qui ont évolué et se sont adaptées au cours des décennies pour faire face à la diversité des situations urbaines et périurbaines. Mais aujourd'hui, depuis le secteur de l'informatique et des télécommunications jusqu'à celui de l'hygiène et de la santé, bien plus d'entreprises scellent de nouvelles alliances et contribuent à la mise en place d'une infrastructure qui donne aux populations locales les moyens d'améliorer leurs conditions de vie.**

59. **Il est donc essentiel que la Commission du développement durable et tous les grands groupes concernés prennent acte de l'immense contribution que le secteur privé apportera sous de multiples formes à la mise au point de nouveaux modèles durables pour répondre au besoin de la planète en matière d'eau, d'assainissement et d'établissements humains. Ils devraient tout faire pour s'assurer un concours aussi large que possible de la part du secteur privé.**